

## Amélioration du processus de présentation des demandes de règlement électroniques de frais paramédicaux

À effet du 12 juin 2016, nous apportons un changement au site Web des services aux participants des régimes qui constitue un moyen supplémentaire de contrôler la fraude liée aux demandes de règlement. Le participant qui présente une demande de règlement de frais paramédicaux en ligne doit désormais inclure l'adresse complète de l'établissement où le service a été rendu.

Par ailleurs, en ce qui touche les traitements paramédicaux reçus à la maison, de nouveaux types de traitement, notamment les massages ou les services de podiatrie peuvent dorénavant faire l'objet d'une demande de règlement en ligne. Auparavant, seuls les frais inhérents à des traitements de physiothérapie administrés au domicile du patient pouvaient être présentés en ligne.

**Nota :** Ces améliorations ne sont offertes que sur le site [www.masunlife.ca](http://www.masunlife.ca) pour le moment. Elles ne sont pas accessibles par l'intermédiaire de [sunlife.ca/mobile](http://sunlife.ca/mobile) ou de notre application Web, [m.masunlife.ca](http://m.masunlife.ca).

### Raison pour laquelle ces changements sont apportés

Le fait de savoir exactement où les services paramédicaux sont fournis permet à la Financière Sun Life d'examiner certains schèmes entourant les relations relatives au fournisseur et à l'établissement. Ces nouvelles observations sur les activités menées dans des emplacements spécifiques peuvent nous aider à gérer plus efficacement la fraude.

### Ce qui change sur le site Web

Une nouvelle question **Où ce service a-t-il été fourni?** a été ajoutée à la page **Renseignements sur les demandes de règlement**.

Financière Sun Life

Accueil | Coordonnées | Renseignements | Centre service à la clientèle | Sortie du régime | FAQ | Aide | Communiquer avec nous | Profil | M. Commentaires | Partager la page

Demande de règlement électronique - Frais paramédicaux

Renseignements sur les demandes de règlement

Étape 4 / 4

Veuillez répondre aux questions ci-dessous à l'aide des renseignements figurant sur vos reçus. Vous n'êtes pas certain de comprendre ce que nous demandons? Cliquez sur le titre des colonnes pour obtenir des précisions.

[Renseignements fournis](#)

Renseignements sur les demandes de règlement:

Fournisseur	Dà ce service a-t-il été fourni?	Type de frais	Date d'engagement des frais (jj/mm/aaaa)	Somme demandée (1000,00)	Statut
Michel Simon				\$	<input type="checkbox"/> effacer
	124 Rue Principale			\$	<input type="checkbox"/> effacer
	Au domicile du patient			\$	<input type="checkbox"/> effacer
	+ Ajouter un nouvel établissement			\$	<input type="checkbox"/> effacer
				\$	<input type="checkbox"/> effacer
				\$	<input type="checkbox"/> effacer
				\$	<input type="checkbox"/> effacer
				\$	<input type="checkbox"/> effacer
				\$	<input type="checkbox"/> effacer
				\$	<input type="checkbox"/> effacer

Somme totale demandée : 0,00 \$

[Continuer](#) [Annuler](#)

### Comment remplir une demande de règlement

- Le participant qui entre une demande de règlement se rapportant à des frais engagés auprès d'un fournisseur existant doit sélectionner le nom du fournisseur approprié dans la liste déroulante, puis choisir l'une des options suivantes :
  - Adresse du fournisseur
  - Au domicile du patient
  - + Ajouter un nouvel établissement (Cette option peut être utilisée si le fournisseur rend des services à un emplacement qui ne paraît pas à l'écran.)
- Le participant qui entre une demande de règlement se rapportant à des frais engagés auprès d'un nouveau fournisseur doit indiquer :
  - le numéro d'immeuble et le nom de la rue, la ville, la province et le code postal de l'établissement du fournisseur, ou
  - l'adresse commerciale enregistrée (si les services sont fournis au domicile du patient).

### Information destinée aux participants du régime

Nous proposons [une communication](#) que vous pourrez remettre aux participants de votre régime pour expliquer le changement.

### Des questions?

Veillez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.